



## Rétrospective Ur sell war-gil

Depuis le 26 mai 2023 :

### JUIN

**Le 7**, participation AMF 29 à la réunion régionale « ZAN et politique territoriale du bien vivre »

**Le 8**, groupe de travail « littoral » AMF

**Le 16**, inauguration du Centre de documentation « Alphonse Arzel » au Cèdre en présence du président et de la directrice AMF 29 - Brest

**Le 20**, réunion d'exécutif restreint de l'AMF 29, suivie d'une réunion AMF 29 d'information aux maires, portant sur le recul du trait de côte - Brest (Visio)

**Le 22**, participation « Forum des maires et des partenaires de proximité » à l'école de gendarmerie de Châteaulin - Dinéault

**Le 24**, journée nationale des sapeurs-pompiers - Spézet

**Le 27**, participation au séminaire PAD-DAD à l'invitation du président de l'AMF - Paris

**Le 27**, COPIL stratégique du territoire numérique éducatif du Finistère - Quimper

**Le 29**, réunion de Conseil d'administration AMF 29

### JUILLET

**Le 6**, Salon Terres maires, AMF 35 - Rennes

**Le 8**, participation M. CAP au « séminaire des maires » Conseil Départemental

**Le 19**, rencontre président Diwan - Brest

**Le 21**, réunion des DAD de Bretagne

### AOÛT

**Le 23**, échange avec le chargé de mission sobriété foncière pour les SCoT de Bretagne (visio), suivi d'une rencontre avec le directeur régional de la DREAL.

**Le 24**, échange avec le président de l'URIOPSS Bretagne - Brest

**Le 28**, temps d'échange avec le recteur sur la rentrée scolaire 2023 - Quimper

**Le 29**, réunion d'exécutif restreint de l'AMF 29, puis participation PAD à la prise de fonction du VAE Jean-François QUERAT, préfet maritime de l'Atlantique - Brest

### SEPTEMBRE

**Le 6**, Echange du président CAP avec le préfet du Finistère - Brest

**Le 26**, réunion de Conseil d'administration AMF 29, suivie du jury de sélection des candidatures au portage du CCF 2024.

### OCTOBRE

**Le 3**, PAD 29 au Comité directeur de l'AMF nationale - Paris

**Le 5**, intervention de M. CAP au salon Breizh transition sur « l'autoconsommation et les boucles énergétiques » - Quimper

**Le 6**, présence M. GOUBIL à la rencontre avec les parlementaires du Finistère à l'invitation du président de la Chambre d'agriculture du Finistère - Saint-Goazec

## Le mot du Président Gerig ar Prezidant

# Lorsque la mobilisation des élus conduit à l'abrogation d'un arrêté diminuant de moitié le fonds de soutien aux activités périscolaires



Photo AMF - Le périscolaire pour les primaires - enquête 2023

Face au tollé général des maires après la publication de l'arrêté du 20 septembre 2023 diminuant brutalement de moitié, sans aucune concertation, les montants alloués aux communes bénéficiaires du fonds de soutien au développement des activités périscolaires (FSDAP), il aura fallu à peine dix jours pour que les crédits de ce fonds soient rétablis pour cette année scolaire.

Si la force de mobilisation des élus pour défendre l'intérêt de leurs concitoyens se confirme une constante de la vie démocratique de notre Pays, il est peu courant qu'elle porte ses fruits illico presto.

## Une aide censée être pérenne, enfants et familles bénéficiaires au bout de la chaîne

Certes, seulement un peu plus de mille deux cent communes demeurent éligibles au dispositif en cette rentrée scolaire, celles qui ont fait le choix de rester à la semaine de 4,5 jours. Pourtant l'argument selon lequel le dispositif serait devenu « résiduel » apparaît discutable.

Ce sont en effet le plus souvent de grandes villes, et le nombre très important d'enfants concernés justifie, à lui seul, la mobilisation solidaire des associations de maires contre la suppression unilatérale d'une aide annoncée « pérenne ».

Par un hasard du calendrier, l'AMF nationale vient dans le même temps de publier en ligne un état des lieux exhaustif de l'offre d'activités pendant les temps périscolaires et extrascolaires. Les enseignements tirés de cette enquête d'envergure sont multiples et ne pourraient être ici résumés. La tarification y est abordée et le poids financier de l'organisation de ces activités souligné par les maires, dans un contexte financier déjà difficile.

De plus, ne perdons pas de vue que tout au bout de la chaîne, dans les écoles des communes éligibles au FSDAP, ce sont des enfants et leurs familles qui pourraient bien être impactés par une réduction ou suppression de cette aide, dans une conjoncture où la reprise de l'inflation fragilise dangereusement de nombreux foyers.

## Suppression inscrite au projet de loi de finances pour 2024

L'abrogation de cet arrêté de septembre ne pourrait être qu'un sursis. Rien n'est encore acquis pour la rentrée prochaine : le projet de loi de finances (PLF) pour 2024 prévoit toujours de supprimer purement et simplement le FSDAP au 1<sup>er</sup> septembre 2024.

Des débats vont s'ouvrir et il est important que les élus restent mobilisés, quelque soit le choix fait pour organiser le temps scolaire dans leurs écoles, la solidarité doit prévaloir, on ne peut laisser imposer sans concertation un arbitrage douloureux aux communes, surtout quand il s'agit de filigrane de l'intérêt de l'enfant, certains élèves sur nos territoires ayant peu ou pas d'activités en dehors de l'enceinte de l'école.

Bien cordialement,  
Dominique CAP

La SNCF se bat pour une mobilité durable pour tous au cœur des territoires

Pour nous tous SNCF

# L'Association des maires de Bretagne endeuillée par la disparition du Président de l'AMF 35, Pierre BRETEAU

À l'annonce de la disparition le lundi 23 octobre de Pierre BRETEAU, les associations de maires finistérienne, costarmoricaine, morbihannaise, ont rendu hommage à notre collègue et ami, au nom de nos Conseils d'administration respectifs, et de tous les maires de Bretagne :

« Les maires bretons aujourd'hui lui rendent un hommage unanime, et ce n'est pas sans émotion : Pierre BRETEAU était un homme brillant, fin expert des finances, et surtout un homme attachant, simple, au sourire toujours bienveillant ».

9<sup>e</sup> Carrefour des communes du Finistère, retour sur deux images du 7 octobre 2022



Prise de parole de Pierre BRETEAU lors de son élection à la présidence de l'Association des maires de Bretagne



Le président AMF 35 en pleine discussion avec son homologue, président de l'AMF 22

Photos : Franck Betermin

## C'est à venir, 105<sup>e</sup> Congrès des maires et présidents d'intercommunalité de France

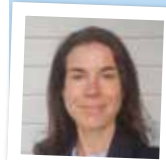
La **délégation finistérienne** participant au prochain Congrès national, qui se tiendra du **21 au 23 novembre** au Parc des expositions de La Porte de Versailles, se précise : **230 inscrits à la fin octobre auprès d'Havas-Voyages**, en partenariat avec l'AMF 29 (hébergement-déplacement). Pour rappel, l'**inscription au Congrès** (95 €) se fait exclusivement en ligne : [www.amf.asso.fr/ident.php?inscription=1](http://www.amf.asso.fr/ident.php?inscription=1) (saisie de votre identifiant et code d'accès ; en cas de perte : [www.amf.asso.fr/m/motdepasseperdu/](http://www.amf.asso.fr/m/motdepasseperdu/))  
L'**accès visiteur au Salon des maires** est libre sous réserve d'être badgé : [www.salondesmaires.com/participer/vous-etes-un-acteur-territorial/](http://www.salondesmaires.com/participer/vous-etes-un-acteur-territorial/)

**Renouvellement des instances nationales** : lors du Congrès, les adhérents de l'AMF seront appelés à élire, pour une durée de trois ans, le Président, les trente-six

membres du Bureau et les cent membres du Comité directeur de l'Association nationale (vote en ligne de chaque maire ou président d'EPCI à jour de cotation sur la plateforme [www.amf.webvote.fr](http://www.amf.webvote.fr), après réception par voie postale des paramètres d'accès – pli AMF personnel et confidentiel) ; Pour tout contact : [congres@amf.asso.fr](mailto:congres@amf.asso.fr)

### « Communes de France attaquées, République menacée »

Intitulé de cette 105<sup>e</sup> édition, ce thème fera l'objet d'un débat spécifique lors de la séance solennelle d'ouverture. Pendant trois jours, quatre débats, une quinzaine de forums et une vingtaine de point-Infos sur les grands sujets d'actualité ou d'action des communes sont proposés aux congressistes, les élus restés en Finistère pourront suivre la diffusion des échanges en direct, notamment sur Public Sénat.



**Armelle COFFIN**, nouvelle directrice AMF 29, remplacera en fin d'année Isabelle LANNUZEL,

dont le départ vers d'autres horizons a été annoncé en Assemblée générale 2023.



**Marlène GUÉZENNEC** remplace depuis le 25 août et pour 4 mois Emilie LE MAUGUEN,

assistante administrative en congés maternité (maman d'une petite Inès).

**Nouvelles cordonnées direction : 06 80 98 34 61**

(et non plus 06 30 36 44 49)

# Réunions de prévention et de lutte contre les menaces et violences faites aux élus

J'ai souhaité, avec les procureurs et à nos côtés, la colonelle commandant le groupement de gendarmerie et le directeur départemental de la sécurité publique organiser plusieurs rencontres sur les violences que les élus rencontrent au quotidien. Des réunions se sont ainsi tenues dans les 4 arrondissements du Finistère à Morlaix, à Brest, à Quimper et à Pleyben. L'objectif était d'abord de les écouter, mais aussi de leur apporter les informations à jour sur le dispositif de prévention et de lutte contre les atteintes à leur endroit. Maires et présidents d'EPCI ont répondu nombreux à ces réunions et c'est un signe fort de la continuité de leur engagement pour faire vivre notre démocratie locale et un signal que beaucoup d'entre eux sont concernés ou l'ont été, par des violences, quelles que soient leurs formes.

Tous ont salué l'action des forces de sécurité, police et gendarmerie nationales, et des équipes préfectorales et je les en remercie ; elles sont à leurs côtés au quotidien pour surmonter ces faits et continueront à l'être. Ces échanges ont permis de mieux cerner la réalité des violences qui émaillent l'exercice des fonctions d'élu, de libérer la parole sur des agressions parfois trop souvent considérées comme mineures, et de partager les bonnes pratiques pour se sortir d'un isolement délétère.

Les élus présents ont alerté sur la dégradation du lien entre eux et leurs administrés, qu'ils rencontrent depuis plusieurs années, qui peut se traduire par des cas de harcèlement en ligne sur les réseaux sociaux, notamment contre les femmes élues, ou des violences psychologiques, et plus largement sur une méconnaissance du rôle des maires par nos concitoyens. Ils ont mentionné la difficulté de prouver la connaissance par l'agresseur du statut d'élu, un manque d'informations trop souvent sur le devenir de leurs plaintes, et les difficultés psychologiques qui peuvent suivre la survenance d'un événement traumatique. Le renforcement de leur accompagnement juridique, administratif et psychologique fait partie des pistes d'actions que nous devons creuser à la fois au niveau local et national.

J'ai fait remonter le contenu de nos échanges au Ministre de l'Intérieur et des Outre-mer et à la Ministre déléguée chargée des Collectivités territoriales et de la Ruralité. Sur le plan local nous assurerons le suivi des sujets importants évoqués au cours de ces réunions, en lien avec les associations d'élus, AMF et AMRF, pour renforcer cet accompagnement sur la base du diagnostic que tous les élus, que je remercie sincèrement de leur présence et de leur engagement, ont bien voulu nous partager.

## En direct avec le Conseil départemental War-eeun gant ar C'huzul-departamant

# 14 000 mobiles collectés par le Département et l'AMF 29 !

Entre le 21 novembre 2022 et le 28 février 2023, le Département a mis en place, avec Orange et l'Association des Maires du Finistère, une grande collecte de téléphones portables usagés.

Grâce à vous, 600 points de collecte ont ouvert dans tout le Finistère dans les bâtiments départementaux et vos mairies, mais aussi dans vos communautés de communes, au sein d'agences bancaires (CMB et Crédit Agricole) et à la base navale de Brest. C'est un grand succès : plus de 14 000 portables ont été collectés ! Ces résultats impressionnants, les premiers au niveau national, témoignent de l'impact de votre engagement. Merci infiniment pour votre implication ainsi que celle de vos services, qui ont permis le succès de cette opération d'envergure départementale.

Des points presse ont été organisés dans tous les cantons afin de présenter les chiffres dans chacune de vos communes et d'informer les Finistériens de cette grande réussite.

### Pourquoi collecter de vieux téléphones ?

Cette opération de collecte a visé à favoriser le recyclage ou le reconditionnement des téléphones qui sommeillent dans nos tiroirs. La fabrication et la distribution de ces appareils en France

ont représenté 1,4% des émissions totales de gaz à effet de serre en 2019. Le recyclage et le reconditionnement des mobiles constituent donc un levier essentiel pour réduire notre impact environnemental.

Les téléphones collectés ont été soumis à un processus de tri minutieux par un chantier d'insertion. Ils seront ensuite soit reconditionnés et revendus, les bénéfices étant reversés à Emmaüs International, soit recyclés pour récupérer les métaux et autres composants utiles.

### Un rendez-vous renouvelé

Face à ces résultats probants et conscients de la nécessité d'une action continue, le Président du Département Maël DE CALAN a décidé de renouveler cette opération tous les deux ans. L'année prochaine, le Département comptera donc de nouveau sur votre précieuse collaboration pour en faire un nouveau succès et mettre le Finistère à l'honneur.



# Hausse de la taxe sur les résidences secondaires et élargissement des zones tendues : la crise du logement l'imposait

Liliana TANGUY, Députée du Finistère

La crise du logement est devenue un problème majeur en France, touchant particulièrement les communes littorales. Les régions côtières, avec leur attrait touristique et leur qualité de vie, attirent de plus en plus de résidents permanents et de vacanciers. Cependant, cette demande croissante a engendré une pénurie de logements et une hausse des prix, mettant en péril la stabilité des communautés locales. Pour faire face à cette crise, de nombreuses voix se sont élevées en faveur de l'augmentation de la taxe d'habitation sur les logements vacants et les résidences secondaires, ainsi que l'élargissement du décret listant les communes sur lesquelles s'applique la taxe annuelle sur les logements vacants (TLV) prévue à l'article 232 du CGI et qui est perçue par l'État au profit de l'Agence Nationale de l'habitat (ANAH).

La crise du logement en France est un problème complexe résultant de plusieurs facteurs. La croissance démographique, l'urbanisation rapide, la spéculation immobilière et la flambée des prix de l'immobilier ont tous contribué à cette situation précaire. Cependant, les communes littorales sont confrontées à des défis supplémentaires en raison de leur attrait touristique. Les communes littorales offrent une qualité de vie exceptionnelle, avec un accès facile à la mer, des paysages pittoresques et un climat agréable. Ces atouts attirent non seulement les touristes, mais aussi les investisseurs immobiliers et les personnes en quête d'une résidence secondaire. Cela a créé une demande accrue de logements dans ces régions, poussant les prix à la hausse. De plus, les contraintes imposées par la loi littoral et la loi climat et résilience limitent les possibilités d'augmenter l'offre de logement dans ces communes.

La flambée des prix de l'immobilier dans les communes littorales a rendu difficile l'accession à la propriété pour de nombreux résidents locaux. Les jeunes familles et les travailleurs locaux ont du mal à trouver des logements abordables, ce qui menace la diversité sociale et économique de ces communautés.

L'une des difficultés qui aggrave la crise du logement dans les communes littorales est la prépondérance des logements vacants et des résidences secondaires. De nombreux investisseurs immobiliers achètent des propriétés dans ces régions uniquement dans le but de les laisser inoccupées ou de les louer à des touristes pendant la saison estivale. Cela prive les résidents locaux de logements disponibles et contribue à la hausse des prix.

Après de nombreuses concertations avec les élus locaux et consciente de l'enjeu majeur et de l'impact de cette problématique



Photo : Assemblée Nationale

sur l'ensemble du territoire, j'ai alerté dès l'année dernière le ministère en charge du logement, ainsi que la Ministre déléguée chargée des collectivités territoriales et de la ruralité sur cette question. L'extension du dispositif « zone tendue » m'apparaissait primordial, notamment aux communes du littoral de moindre taille mais à fort taux de résidences secondaires comme c'est le cas de la commune de l'Île-Tudy dans le Pays Bigouden sud avec 70% de résidences secondaires.

Par la suite, l'Assemblée Nationale a adopté dans le cadre du Projet de loi de finance 2023 L'article 9 bis (nouveau) qui prévoyait une extension du nombre de communes qui pourront appliquer une taxe annuelle sur les logements vacants (TLV).

Cette mesure a ainsi pour vocation de dissuader les propriétaires d'investir dans des logements non destinés à la résidence permanente, encourageant ainsi la mise en location ou la vente de ces propriétés.

Cela permet également une stimulation de l'offre locative car en augmentant la taxe d'habitation sur les logements vacants, les propriétaires seraient incités à mettre ces logements sur le marché locatif, augmentant ainsi l'offre de logements disponibles pour les résidents locaux.

De plus, les revenus provenant de l'augmentation de la taxe d'habitation pourraient être réinvestis dans le développement de logements abordables, l'amélioration des infrastructures locales et la préservation de l'environnement côtier.

Enfin, cette mesure dissuaderait les investisseurs de spéculer sur les propriétés littorales, contribuant ainsi à stabiliser les prix de l'immobilier.

Le décret modifiant la liste des communes (3 697 communes au total) pouvant instaurer la taxe annuelle sur les logements vacants, ainsi qu'une majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, a été publié le 26 août dernier au Journal officiel. De plus, la Bretagne compte désormais 61 communes au dispositif dit « zone tendue », par publication de l'arrêté visé le 2 octobre dernier.

Des ajustements sont à prévoir dans le Projet de loi de Finances 2024, cependant il s'agit là d'un aboutissement concret et d'une volonté ferme de la part des parlementaires et du gouvernement de trouver des solutions face à la crise du logement, et surtout de laisser la main aux maires pour mieux s'adapter en fonction des spécificités locales de chaque territoire.

Pour tout contact "Info-Maires" : Isabelle Lannuzel • Téléphone : 02 98 33 88 70 • e-mail: amf29@orange.fr. "Info-Maires" est édité par l'Association des maires et présidents d'EPCI du Finistère. ISSN1765-414.

Directeur de la publication : Dominique Cap. Maquette : Christophe/Roderick Hudelot, Landerneau. Impression : MKS Communication, La Roche-Maurice. Remerciements à l'Office public de la langue bretonne pour les traductions.



**Groupama**  
LOIRE BRETAGNE

## Don de sang, don de plasma : nous avons tous un rôle à jouer !

L'Établissement Français du Sang (EFS) est le service public du sang. Il a pour mission principale d'assurer la collecte et la délivrance des produits sanguins sur l'ensemble du territoire et ainsi de participer à soigner plus d'un million de patients chaque année.

### Plasma : les besoins augmentent, les donneurs manquent

Encore largement méconnu du grand public, le don de plasma est pourtant aussi vital que le don de sang. Un nombre grandissant de patients bénéficient de traitements issus du plasma, or la France n'en collecte pas suffisamment pour répondre à l'ensemble de ses besoins. En effet, si la France est autosuffisante en sang, elle n'assure que 30% de ses besoins en plasma. Le reste est importé des USA où le don est rémunéré et non basé sur un système éthique comme celui de la France. Cette augmentation, observable à l'internationale, s'explique principalement par le vieillissement de la population et un meilleur diagnostic des maladies. Utilisé sous forme de transfusions ou de médicaments pour soigner des pathologies

très différentes, les usages du plasma n'ont cessé d'augmenter ces dernières années. Il permet par exemple de soigner des personnes en réanimation, des personnes atteintes de déficits immunitaires et de certaines maladies auto-immunes ou encore des hémophiles. Parmi les patients soignés, la majeure partie ont besoin de transfusions ou de médicaments dérivés du plasma tout au long de leur vie.

### Mais alors le plasma, qu'est-ce que c'est ?

Il s'agit de la partie liquide du sang dans laquelle circulent de nombreux composants, dont les globules rouges, globules blancs et plaquettes. Constitué à 90% d'eau, les 10% restants sont un ensemble de protéines et d'anticorps qui ont un intérêt thérapeutique majeur.



**DONNEZ VOTRE PLASMA.  
LE TRAITEMENT  
EST EN VOUS.**

 [dondesang.efs.sante.fr](https://dondesang.efs.sante.fr) 

### Le rôle majeur des collectivités territoriales

Pour répondre aux besoins en produits sanguins, l'EFS Bretagne initie des partenariats avec différents acteurs de la vie des agglomérations bretonnes - collectivités territoriales, réseaux de transport, centres hospitaliers, universités etc. – afin d'améliorer la visibilité des dons de sang et ainsi augmenter la participation des bretons au don.

En tant que Maires et donc représentants de vos communes, vous faites partie de cette grande chaîne de solidarité qu'est le don de sang. Votre mobilisation permet à l'EFS et aux Associations pour le Don de Sang Bénévole (ADSB) de mener à bien leur mission de santé publique. Acte citoyen, les dons de sang et de plasma permettent d'enrichir votre politique RSE et de faire connaître vos engagements solidaires auprès du grand public.

### Engagez-vous pour le don de sang et de plasma !

Plusieurs actions sont possibles pour vous engager auprès de l'EFS et des ADSB :

- Accorder du temps aux personnels municipaux pour venir donner leur sang ou leur plasma. Ensemble, vos collaborateurs pourront partager un moment de cohésion qui a du sens,
- mettre à disposition une salle permettant d'accueillir une collecte dans votre commune,
- favoriser et organiser des « covoiturages plasma » depuis vos communes vers les Maisons du don, en lien avec l'ADSB, en mettant, par exemple, à disposition un véhicule pour conduire les donneurs jusqu'à la Maison du don la plus proche,
- autoriser et favoriser les communications sur le don de sang, de plasma et les collectes de sang : mise en place de banderoles, panneaux, flèches, diffusion d'informations sur votre site internet, réseaux sociaux, distributions de tracts, etc.,
- relayer les annonces des collectes et les campagnes ponctuelles de l'EFS, via les différents supports de communication de votre commune,
- sensibiliser et informer les nouveaux arrivants de la commune,
- favoriser la promotion du don à l'occasion d'événements locaux organisés par votre commune (tenue de stands d'informations, remise de documents aux participants, etc.),
- placer un panneau « Ville partenaire du don de sang » à l'entrée de votre commune.

*Toutes autres propositions de votre part seront les bienvenues.*

**Votre engagement est indispensable au bon fonctionnement de notre système de santé !**

### EFS et ADSB : main dans la main pour le don de sang et de plasma

Les Associations pour le Don de Sang Bénévole (ADSB), accompagnent l'EFS dans sa mission de santé publique. Il existe plus de 160 ADSB en Bretagne qui œuvrent quotidiennement pour le don de sang et de plasma. Leur rôle est de développer, en lien avec l'EFS, le don de sang et de plasma sur les territoires, participer à l'organisation des collectes et sensibiliser la population au don de manière globale. Les associations représentent un soutien précieux pour l'EFS et sont également vos interlocuteurs privilégiés : n'hésitez pas à les contacter pour mener des actions !



Toutes les informations sont sur :  
<https://dondesang.efs.sante.fr/>  
<https://www.efs.sante.fr/>  
Contacts : [bretagne@efs.sante.fr](mailto:bretagne@efs.sante.fr)

**NOTRE INTÉRÊT COMMUN :  
DYNAMISER LE TERRITOIRE**